



AVIS

OBJET: Règlement complémentaire sur la circulation routière concernant la limitation de tonnage dans la venelle du Bois de Villers

Il est porté à la connaissance de chacun que le Conseil communal, lors de sa séance du 26 avril 2022, a approuvé le règlement complémentaire de circulation routière concernant la limitation de tonnage dans la venelle du Bois de Villers.

Ledit règlement est déposé au service du Secrétariat général et publié sur le site de la Ville www.wavre.be.

Wavre, le 10 mai 2022

La Directrice générale f.f.,

Patricia ROBERT

La Bourgmestre,

Françoise PIGEOLET